

TERRE DE BRUYERE



La TERRE DE BRUYERE de la Coulette est composée de 50% d'écorce de sapin et de 50% de tourbe. Elle a reçu une fertilisation azotée organique de base sous forme d'un apport de 2 kg de raclures de cornes par m³.

Cette TERRE DE BRUYERE est appropriée pour toutes les plantes acidophiles comme les rhododendrons, les azalées, les myrtilles,



Pas de compost pour la TERRE DE BRUYERE !

Le compost a un pH élevé qui n'est pas compatible avec le substrat acide nécessaire pour les plantes acidophiles. C'est pourquoi la TERRE DE BRUYERE n'en contient pas. Ne jamais utiliser de compost pour cette catégorie de plante.

Utilisation de la TERRE DE BRUYERE

- *Mettre la terre de bruyère dans un bac, un pot, un conteneur, ou répartir une couche d'environ 30 à 40 cm sur la plate-bande. Planter les plantes directement dans la TERRE DE BRUYERE, puis arroser copieusement.*
- *Afin d'éviter que le pH de la TERRE DE BRUYERE ne monte, arroser avec de l'eau de pluie (pH bas). Tous les deux à trois ans, donner par arrosage 1 à 2 grammes de soufre élémentaire.*
- *Si les plantes jaunissent, un apport d'azote organique est à recommander. Cet apport peut se faire soit sous forme d'engrais organique azoté liquide, soit avec de la poudre de corne (20 à 50 gr. par m² de terre, à incorporer dans les premiers centimètres).*

Pour toute question ou pour commander ce produit :

Compostière La Coulette, Route de la Cérèce 5, CH-1092 Belmont-sur-Lausanne VD
Tél. +41 21 784 27 45, Fax +41 21 784 27 02, mef@coulette.ch, www.coulette.ch